LOI RELATIVE AUX RELATIONS DE TRAVAIL DANS LES SERVICES PUBLICS

FORMULE R-5

DOSSIER C.R.T.S.P.

AVIS DE DEMANDE D'ACCRÉDITATION DEVANT LA COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LES SERVICES PUBLICS

REQUÉRANT		EMPLOYEUR	
DE	STINATAIRE :		
1.	SACHEZ que le requérant a, le		
2.	SACHEZ AUSSI que si vous prétendez représenter l'un quelconque des employés visés par la demande et avez l'inter tion d'intervenir, vous devez déposer auprès de la Commission votre intervention établie en quatre exemplaires a moyen de la formule R-6 au plus tard dix jours après réception du présent avis.		
Fai	t à , le	, 20	
		secrétaire	